

ERRATUM

NOUS PRIONS NOS LECTAIRES de nous excuser pour une erreur qui s'est glissée dans la première édition *Spectralx. Théorie de l'inclusivité* à la page 18.

La définition correcte du français inclusif est :

Par exemple, le « français inclusif » désigne un français (ensemble) dont les identités de Genre (élément) font partie en théorie (dans les idées), mais également en pratique (en grammaire, en histoire, en Pensée, dans les lois, etc.).

La version PDF du livre comporte la correction.